carton G.G.G.111.

N°. 91

ACADÉMIE NATIONALE DE MÉDECINE

Mr. Roland Mtre. en chirurgie, et Lieutenant de Mr. Le Premier Chirurgien du Roy a fontenay Le Comte, rapporte trois observations de Separation Spontanées de jambes Sphacelées, dont L'une a l'articulation du Genou, L'autre a celle de pieds et la troisieme a la partie moyenne de la jambe. Comme elles Se sont faites, Sans qu'il Survint le moindre accident, Mr. Roland en infere que dans tous les cas d'Extremitées Sphacelées, il faut laisser a la nature le Soin de les Separer, qu'elle le fera toujours Sans qu'il en resulte le moindre accident a la Verité lentement, mais elle a prévûe, (dit il) que la perfection de Son ouvrage, exigeoit cette lenteur &c.

Si Mr. Roland avoit attentivement Suivi la nature dans Ses procedés, il auroit vu que l'art peut l'aider beaucoup, et que Sans la troubler en aucune maniere on peut extirper les extremités Six Semaines meme avant qu'elle puisse le faire d'elle meme; en effet dans les gangrenes qui Se Bornent aux articulations, que Sert il d'attendre, lorsque la Ligne de Separation est bien marquée Si on fait dans cette Ligne une premiere incision

ARC
58
n° 85

qui s'eloigne un peu du vif, et qui penetre jusque dans l'articulation, on la met par ce moyen a decouvert, et pourlors on distingue aisement les parties saines a vitter d'avec les mortes, sur lesquelles il faut couper, et en un instant on opere une separa-tion qui abandonnée a la nature est trés longue et susceptible d'accidens.

a la fin de X^bre 1793 M^r Veillet chirurgien Gagnant maitrise des invalides et mon ~~pre~~ successeur, y extirpa en presence de M^r Sabatier un pied dont le sphacele causé par le froid etoit borné a l'articulation. il opera comme je viens de le dire, le malade n'en souffrit point, il ne survint point d'accidens depen-dants de cette operation. il est indubitable que par ce moyen qui est simple et ne peut troubler en rien la nature, on separe facilement une extremité dans son articulation, bien longtems avant qu'elle puisse se detacher d'elle meme par la difficulté que les ligamens et les tendons sphacelés ont a s'exfolier.

il y a ~~quatre~~ a ~~dix~~ ans que je fis aussi la meme operation a un invalide fort agé, il ne survint point d'accidens et sans son grand age et l'Etat d'epuisement dans lequel il etoit, j'avois a me flatter du succés le plus heureux.

ACADÉMIE NATIONALE DE MÉDECINE

Un avantage sur lequel M.r Brotaud s'appuye beaucoup, est l'hemorragie qu'il assure n'être point à craindre, si on laisse à la nature tout le soin de la separation des membres sphacelés. elle ne l'est point plus, lors que l'art l'opère. Comme on ne coupe que des parties mortes, comment la nature en seroit elle troublée? et qui l'empecheroit de travailler à l'obliteration des artères.

Cette obliteration des arteres de la part de la nature ne peut meme pas avoir lieu dans tous les cas, ~~com~~ comme le pense M.r Brotaud. dans la Gangrene humide, par Ex. le sang trop fluide a perdu des qualités necessaires, à former promptement un caillot; les parois des artères trop abreuvées par cette humidité, en sont relachées, et perdent leur ressort; ainsi lors de la separation des Escharres qui dans ce cas se fait assés promptement, il ne peut encore y avoir de la part du sang un Caillot formé, et de la part des arteres ouvertes un resserrement suffisant pour faire resistance à l'impulsion du sang, d'où doivent s'en suivre des hemorragies d'autant plus à craindre que l'artère ouverte sera logée profondément, car la presence du membre sphacelé devient un obstacle à ce qu'on puisse aisement y porter la ligature ou appliquer les autres moyens propres à arretter le sang.

La troisième observation rapportée par M^r^ Rolaud
dans la quelle il s'agit d'une Separation de jambe
a sa partie moyenne, Separation qui s'est faite tant
dela part des parties molles que des dures, selon une
ligne trauversale, d'ou il en est resulté un moignon
dela plus belle forme possible, lui a fait dire. On
Comprend par l'Etat de ce moignon qu'il semble que
la nature a tout prevue pour perfectionner son ouvrage
et il y a lieu d'en inferer qu'elle ne doit pas varier
dans toutes les circonstances de cette Espece. pour
se convaincre du contraire ne suffiroit il pas a
M^r^ Rolaud de reflechir sur les effets dela
Gangrene qui tantot se porte plus sur les os, les
chairs environnantes que sur les parties exterieures,
et Vice Versa; pour lors il auroit vu qu'il y a des
cas ou le Sphacele devarte les os bien plus haut
que les teguments, (on en trouve des Exemples dans
Vanswieten) et d'autres ou la Gangrene ayant
devarte fort haut les teguments et une partie des
muscles, n'attaque point autant les os et leurs parties
environnantes, ce qui fait qu'a la chute du membre
sphacelé, on trouve trois a quatre pouces d'os
saillants a peine recouverts de chairs et sur les
quels la Cicatrice ne peut s'etendre. j'ai eu
occasion etant encore chez Mon pere de voir
un cas semblable.

ACADÉMIE NATIONALE DE MÉDECINE

Un Masson a le pied et la partie inferieure de la jambe ecrasé par une grosse pierre. le Sphacele s'empare du pied et s'etend jusqu'à la partie moyenne un peu superieure de la jambe où il se borne; les teguments et une partie des muscles gangrenés se separent des parties vives a cet endroit, a l'exception des os et de quelque peu de chairs qui se trouvant sains, ne se separerent qu'a la partie inferieure un peu au dessus des condiles. il en est resulté un moignon fort allongé au milieu duquel il y avoit une saillie d'os de trois a quatre travers de doigts, a peine recouverts de chairs, et sur les quels la cicatrice n'a jamais pu s'etendre. le malade ennuié de souffrir, demanda qu'on lui coupat cette partie trop saillante, ce qui lui fut fait avec assés de succès —

on voit par cette observation combien peu on doit compter sur les promesse de Mr Boland qui d'un cas particulier et peut etre le seul dans son genre veut en faire une loix generale et invariable.

Enfin Mr Boland ne voit qu'un seul accident a redouter, qui est que pendant le tems que la Nature met a separer un membre sphacelé, le Miasme Gangreneux peut penetrer dans nos humeurs par le contact et infecter l'air ambiant. il dit avoir été recemment le temoin de ses tristes Effets

mais il ne veut point qu'ils puissent arriver dans les
Cas de membres Sphacelés ou il pretend que les
choses se passent bien differemment. je ne vois point
pourquoi Mr Roland veut cette Exception il auroit
du apporter des Raisons qui en prouvent l'im-
possibilité. pour moy je crois qu'il est de la
prudence du chirurgien de redouter les effets dans
tous les Cas possible de Gangrene, de chercher a
les Eviter ce qui ne peut etre que par une
prompte Separation du membre Sphacelé
enfin de tout ceçy je conclus que les observations
de Mr Roland ainsi que les Raisons qu'il
y ajoute ne peuvent rien otter a la Valeur de
cet axiome qu'il faut separer le plutot possible
un membre Sphacelé des parties saines —

Caron

[illegible]

Rapport par M. Caron